

Championnat Départemental Individuel Jeunes de l'Essonne Golf Blue Green de Villeray le 15 avril 2018



Règles locales spécifiques Golf Blue Green de Villeray

Ces règles locales spécifiques complètent les règles locales des épreuves fédérales. Elles annulent et remplacent toute autre règle locale.

1) Hors limites (R 27)

- Définis par les clôtures et grillages et les piquets blancs

2) Obstructions inamovibles (R 24)

- Tous les chemins goudronnés et/ou gravillonnés du parcours.
- Le jeu est interdit dans la zone de putting-green.

3) OE et OEL (R26)

- Les obstacles d'eau sont délimités par des piquets jaunes.
- Les obstacles d'eau latéraux sont délimités par des piquets rouges.

4) Terrain en conditions anormales (R 25-1)

- La zone de fairway entre 50 m avant le green du 10 et le green du 10. Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 20 m de l'entrée du green du 10 et matérialisée par D.Z. en bleu.
- La zone de rough entre la zone de départ et le fairway du 16 (située à 30 m du green). Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 40 m du green et matérialisée par D.Z. en bleu.
- Tous les bunkers sont terrains en réparation. Si une balle repose dans un bunker ou si le bunker interfère avec le stance du joueur ou la zone de mouvement intentionnel, il peut se dégager en dehors du bunker, sans pénalité selon la Règle 25-1b(i).
- Le massif derrière le green du 14 indiqué par des piquets bleus.
- Le massif à gauche du fairway du 17 indiqué par des piquets bleus.
- Toutes les grosses branches et les arbres au sol.
- Les taupinières même arrasées sont des TER si **la balle** y repose.

5) On place la balle

- Une balle reposant sur le parcours peut, sans pénalité, être relevée et nettoyée. Avant de relever sa balle, le joueur doit marquer sa position. Ayant relevé sa balle, il doit la placer à moins d'une longueur de club de l'endroit où elle reposait initialement, mais pas plus près du trou et ni dans un obstacle, ni sur un green.
- Le joueur ne peut placer sa balle qu'une seule fois et une fois placée, la balle est en jeu.

Infraction à une règle locale : 2 coups de pénalité

Championnat Départemental Individuel Jeunes de l'Essonne Golf Blue Green de Villeray le 15 avril 2018



Règles locales spécifiques Golf Blue Green de Villeray

Ces règles locales spécifiques complètent les règles locales des épreuves fédérales. Elles annulent et remplacent toute autre règle locale.

1) Hors limites (R 27)

- Définis par les clôtures et grillages et les piquets blancs

2) Obstructions inamovibles (R 24)

- Tous les chemins goudronnés et/ou gravillonnés du parcours.
- Le jeu est interdit dans la zone de putting-green.

3) OE et OEL (R26)

- Les obstacles d'eau sont délimités par des piquets jaunes.
- Les obstacles d'eau latéraux sont délimités par des piquets rouges.

4) Terrain en conditions anormales (R 25-1)

- La zone de fairway entre 50 m avant le green du 10 et le green du 10. Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 20 m de l'entrée du green du 10 et matérialisée par D.Z. en bleu.
- La zone de rough entre la zone de départ et le fairway du 16 (située à 30 m du green). Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 40 m du green et matérialisée par D.Z. en bleu.
- Tous les bunkers sont terrains en réparation. Si une balle repose dans un bunker ou si le bunker interfère avec le stance du joueur ou la zone de mouvement intentionnel, il peut se dégager en dehors du bunker, sans pénalité selon la Règle 25-1b(i).
- Le massif derrière le green du 14 indiqué par des piquets bleus.
- Le massif à gauche du fairway du 17 indiqué par des piquets bleus.
- Toutes les grosses branches et les arbres au sol.
- Les taupinières même arrasées sont des TER si **la balle** y repose.

5) On place la balle

- Une balle reposant sur le parcours peut, sans pénalité, être relevée et nettoyée. Avant de relever sa balle, le joueur doit marquer sa position. Ayant relevé sa balle, il doit la placer à moins d'une longueur de club de l'endroit où elle reposait initialement, mais pas plus près du trou et ni dans un obstacle, ni sur un green.
- Le joueur ne peut placer sa balle qu'une seule fois et une fois placée, la balle est en jeu.

Infraction à une règle locale : 2 coups de pénalité

Championnat Départemental Individuel Jeunes de l'Essonne Golf Blue Green de Villeray le 15 avril 2018



Règles locales spécifiques Golf Blue Green de Villeray

Ces règles locales spécifiques complètent les règles locales des épreuves fédérales. Elles annulent et remplacent toute autre règle locale.

1) Hors limites (R 27)

- Définis par les clôtures et grillages et les piquets blancs

2) Obstructions inamovibles (R 24)

- Tous les chemins goudronnés et/ou gravillonnés du parcours.
- Le jeu est interdit dans la zone de putting-green.

3) OE et OEL (R26)

- Les obstacles d'eau sont délimités par des piquets jaunes.
- Les obstacles d'eau latéraux sont délimités par des piquets rouges.

4) Terrain en conditions anormales (R 25-1)

- La zone de fairway entre 50 m avant le green du 10 et le green du 10. Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 20 m de l'entrée du green du 10 et matérialisée par D.Z. en bleu.
- La zone de rough entre la zone de départ et le fairway du 16 (située à 30 m du green). Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 40 m du green et matérialisée par D.Z. en bleu.
- Tous les bunkers sont terrains en réparation. Si une balle repose dans un bunker ou si le bunker interfère avec le stance du joueur ou la zone de mouvement intentionnel, il peut se dégager en dehors du bunker, sans pénalité selon la Règle 25-1b(i).
- Le massif derrière le green du 14 indiqué par des piquets bleus.
- Le massif à gauche du fairway du 17 indiqué par des piquets bleus.
- Toutes les grosses branches et les arbres au sol.
- Les taupinières même arrasées sont des TER si **la balle** y repose.

5) On place la balle

- Une balle reposant sur le parcours peut, sans pénalité, être relevée et nettoyée. Avant de relever sa balle, le joueur doit marquer sa position. Ayant relevé sa balle, il doit la placer à moins d'une longueur de club de l'endroit où elle reposait initialement, mais pas plus près du trou et ni dans un obstacle, ni sur un green.
- Le joueur ne peut placer sa balle qu'une seule fois et une fois placée, la balle est en jeu.

Infraction à une règle locale : 2 coups de pénalité

Championnat Départemental Individuel Jeunes de l'Essonne Golf Blue Green de Villeray le 15 avril 2018



Règles locales spécifiques Golf Blue Green de Villeray

Ces règles locales spécifiques complètent les règles locales des épreuves fédérales. Elles annulent et remplacent toute autre règle locale.

1) Hors limites (R 27)

- Définis par les clôtures et grillages et les piquets blancs

2) Obstructions inamovibles (R 24)

- Tous les chemins goudronnés et/ou gravillonnés du parcours.
- Le jeu est interdit dans la zone de putting-green.

3) OE et OEL (R26)

- Les obstacles d'eau sont délimités par des piquets jaunes.
- Les obstacles d'eau latéraux sont délimités par des piquets rouges.

4) Terrain en conditions anormales (R 25-1)

- La zone de fairway entre 50 m avant le green du 10 et le green du 10. Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 20 m de l'entrée du green du 10 et matérialisée par D.Z. en bleu.
- La zone de rough entre la zone de départ et le fairway du 16 (située à 30 m du green). Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 40 m du green et matérialisée par D.Z. en bleu.
- Tous les bunkers sont terrains en réparation. Si une balle repose dans un bunker ou si le bunker interfère avec le stance du joueur ou la zone de mouvement intentionnel, il peut se dégager en dehors du bunker, sans pénalité selon la Règle 25-1b(i).
- Le massif derrière le green du 14 indiqué par des piquets bleus.
- Le massif à gauche du fairway du 17 indiqué par des piquets bleus.
- Toutes les grosses branches et les arbres au sol.
- Les taupinières même arrasées sont des TER si **la balle** y repose.

5) On place la balle

- Une balle reposant sur le parcours peut, sans pénalité, être relevée et nettoyée. Avant de relever sa balle, le joueur doit marquer sa position. Ayant relevé sa balle, il doit la placer à moins d'une longueur de club de l'endroit où elle reposait initialement, mais pas plus près du trou et ni dans un obstacle, ni sur un green.
- Le joueur ne peut placer sa balle qu'une seule fois et une fois placée, la balle est en jeu.

Infraction à une règle locale : 2 coups de pénalité

Championnat Départemental Individuel Jeunes de l'Essonne Golf Blue Green de Villeray le 15 avril 2018



Règles locales spécifiques Golf Blue Green de Villeray

Ces règles locales spécifiques complètent les règles locales des épreuves fédérales. Elles annulent et remplacent toute autre règle locale.

1) Hors limites (R 27)

- Définis par les clôtures et grillages et les piquets blancs

2) Obstructions inamovibles (R 24)

- Tous les chemins goudronnés et/ou gravillonnés du parcours.
- Le jeu est interdit dans la zone de putting-green.

3) OE et OEL (R26)

- Les obstacles d'eau sont délimités par des piquets jaunes.
- Les obstacles d'eau latéraux sont délimités par des piquets rouges.

4) Terrain en conditions anormales (R 25-1)

- La zone de fairway entre 50 m avant le green du 10 et le green du 10. Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 20 m de l'entrée du green du 10 et matérialisée par D.Z. en bleu.
- La zone de rough entre la zone de départ et le fairway du 16 (située à 30 m du green). Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 40 m du green et matérialisée par D.Z. en bleu.
- Tous les bunkers sont terrains en réparation. Si une balle repose dans un bunker ou si le bunker interfère avec le stance du joueur ou la zone de mouvement intentionnel, il peut se dégager en dehors du bunker, sans pénalité selon la Règle 25-1b(i).
- Le massif derrière le green du 14 indiqué par des piquets bleus.
- Le massif à gauche du fairway du 17 indiqué par des piquets bleus.
- Toutes les grosses branches et les arbres au sol.
- Les taupinières même arrasées sont des TER si **la balle** y repose.

5) On place la balle

- Une balle reposant sur le parcours peut, sans pénalité, être relevée et nettoyée. Avant de relever sa balle, le joueur doit marquer sa position. Ayant relevé sa balle, il doit la placer à moins d'une longueur de club de l'endroit où elle reposait initialement, mais pas plus près du trou et ni dans un obstacle, ni sur un green.
- Le joueur ne peut placer sa balle qu'une seule fois et une fois placée, la balle est en jeu.

Infraction à une règle locale : 2 coups de pénalité

Championnat Départemental Individuel Jeunes de l'Essonne Golf Blue Green de Villeray le 15 avril 2018



Règles locales spécifiques Golf Blue Green de Villeray

Ces règles locales spécifiques complètent les règles locales des épreuves fédérales. Elles annulent et remplacent toute autre règle locale.

1) Hors limites (R 27)

- Définis par les clôtures et grillages et les piquets blancs

2) Obstructions inamovibles (R 24)

- Tous les chemins goudronnés et/ou gravillonnés du parcours.
- Le jeu est interdit dans la zone de putting-green.

3) OE et OEL (R26)

- Les obstacles d'eau sont délimités par des piquets jaunes.
- Les obstacles d'eau latéraux sont délimités par des piquets rouges.

4) Terrain en conditions anormales (R 25-1)

- La zone de fairway entre 50 m avant le green du 10 et le green du 10. Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 20 m de l'entrée du green du 10 et matérialisée par D.Z. en bleu.
- La zone de rough entre la zone de départ et le fairway du 16 (située à 30 m du green). Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 40 m du green et matérialisée par D.Z. en bleu.
- Tous les bunkers sont terrains en réparation. Si une balle repose dans un bunker ou si le bunker interfère avec le stance du joueur ou la zone de mouvement intentionnel, il peut se dégager en dehors du bunker, sans pénalité selon la Règle 25-1b(i).
- Le massif derrière le green du 14 indiqué par des piquets bleus.
- Le massif à gauche du fairway du 17 indiqué par des piquets bleus.
- Toutes les grosses branches et les arbres au sol.
- Les taupinières même arrasées sont des TER si **la balle** y repose.

5) On place la balle

- Une balle reposant sur le parcours peut, sans pénalité, être relevée et nettoyée. Avant de relever sa balle, le joueur doit marquer sa position. Ayant relevé sa balle, il doit la placer à moins d'une longueur de club de l'endroit où elle reposait initialement, mais pas plus près du trou et ni dans un obstacle, ni sur un green.
- Le joueur ne peut placer sa balle qu'une seule fois et une fois placée, la balle est en jeu.

Infraction à une règle locale : 2 coups de pénalité

Championnat Départemental Individuel Jeunes de l'Essonne Golf Blue Green de Villeray le 15 avril 2018



Règles locales spécifiques Golf Blue Green de Villeray

Ces règles locales spécifiques complètent les règles locales des épreuves fédérales. Elles annulent et remplacent toute autre règle locale.

1) Hors limites (R 27)

- Définis par les clôtures et grillages et les piquets blancs

2) Obstructions inamovibles (R 24)

- Tous les chemins goudronnés et/ou gravillonnés du parcours.
- Le jeu est interdit dans la zone de putting-green.

3) OE et OEL (R26)

- Les obstacles d'eau sont délimités par des piquets jaunes.
- Les obstacles d'eau latéraux sont délimités par des piquets rouges.

4) Terrain en conditions anormales (R 25-1)

- La zone de fairway entre 50 m avant le green du 10 et le green du 10. Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 20 m de l'entrée du green du 10 et matérialisée par D.Z. en bleu.
- La zone de rough entre la zone de départ et le fairway du 16 (située à 30 m du green). Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 40 m du green et matérialisée par D.Z. en bleu.
- Tous les bunkers sont terrains en réparation. Si une balle repose dans un bunker ou si le bunker interfère avec le stance du joueur ou la zone de mouvement intentionnel, il peut se dégager en dehors du bunker, sans pénalité selon la Règle 25-1b(i).
- Le massif derrière le green du 14 indiqué par des piquets bleus.
- Le massif à gauche du fairway du 17 indiqué par des piquets bleus.
- Toutes les grosses branches et les arbres au sol.
- Les taupinières même arrasées sont des TER si **la balle** y repose.

5) On place la balle

- Une balle reposant sur le parcours peut, sans pénalité, être relevée et nettoyée. Avant de relever sa balle, le joueur doit marquer sa position. Ayant relevé sa balle, il doit la placer à moins d'une longueur de club de l'endroit où elle reposait initialement, mais pas plus près du trou et ni dans un obstacle, ni sur un green.
- Le joueur ne peut placer sa balle qu'une seule fois et une fois placée, la balle est en jeu.

Infraction à une règle locale : 2 coups de pénalité

Championnat Départemental Individuel Jeunes de l'Essonne Golf Blue Green de Villeray le 15 avril 2018



Règles locales spécifiques Golf Blue Green de Villeray

Ces règles locales spécifiques complètent les règles locales des épreuves fédérales. Elles annulent et remplacent toute autre règle locale.

1) Hors limites (R 27)

- Définis par les clôtures et grillages et les piquets blancs

2) Obstructions inamovibles (R 24)

- Tous les chemins goudronnés et/ou gravillonnés du parcours.
- Le jeu est interdit dans la zone de putting-green.

3) OE et OEL (R26)

- Les obstacles d'eau sont délimités par des piquets jaunes.
- Les obstacles d'eau latéraux sont délimités par des piquets rouges.

4) Terrain en conditions anormales (R 25-1)

- La zone de fairway entre 50 m avant le green du 10 et le green du 10. Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 20 m de l'entrée du green du 10 et matérialisée par D.Z. en bleu.
- La zone de rough entre la zone de départ et le fairway du 16 (située à 30 m du green). Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 40 m du green et matérialisée par D.Z. en bleu.
- Tous les bunkers sont terrains en réparation. Si une balle repose dans un bunker ou si le bunker interfère avec le stance du joueur ou la zone de mouvement intentionnel, il peut se dégager en dehors du bunker, sans pénalité selon la Règle 25-1b(i).
- Le massif derrière le green du 14 indiqué par des piquets bleus.
- Le massif à gauche du fairway du 17 indiqué par des piquets bleus.
- Toutes les grosses branches et les arbres au sol.
- Les taupinières même arrasées sont des TER si **la balle** y repose.

5) On place la balle

- Une balle reposant sur le parcours peut, sans pénalité, être relevée et nettoyée. Avant de relever sa balle, le joueur doit marquer sa position. Ayant relevé sa balle, il doit la placer à moins d'une longueur de club de l'endroit où elle reposait initialement, mais pas plus près du trou et ni dans un obstacle, ni sur un green.
- Le joueur ne peut placer sa balle qu'une seule fois et une fois placée, la balle est en jeu.

Infraction à une règle locale : 2 coups de pénalité

Championnat Départemental Individuel Jeunes de l'Essonne Golf Blue Green de Villeray le 15 avril 2018



Règles locales spécifiques Golf Blue Green de Villeray

Ces règles locales spécifiques complètent les règles locales des épreuves fédérales. Elles annulent et remplacent toute autre règle locale.

1) Hors limites (R 27)

- Définis par les clôtures et grillages et les piquets blancs

2) Obstructions inamovibles (R 24)

- Tous les chemins goudronnés et/ou gravillonnés du parcours.
- Le jeu est interdit dans la zone de putting-green.

3) OE et OEL (R26)

- Les obstacles d'eau sont délimités par des piquets jaunes.
- Les obstacles d'eau latéraux sont délimités par des piquets rouges.

4) Terrain en conditions anormales (R 25-1)

- La zone de fairway entre 50 m avant le green du 10 et le green du 10. Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 20 m de l'entrée du green du 10 et matérialisée par D.Z. en bleu.
- La zone de rough entre la zone de départ et le fairway du 16 (située à 30 m du green). Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 40 m du green et matérialisée par D.Z. en bleu.
- Tous les bunkers sont terrains en réparation. Si une balle repose dans un bunker ou si le bunker interfère avec le stance du joueur ou la zone de mouvement intentionnel, il peut se dégager en dehors du bunker, sans pénalité selon la Règle 25-1b(i).
- Le massif derrière le green du 14 indiqué par des piquets bleus.
- Le massif à gauche du fairway du 17 indiqué par des piquets bleus.
- Toutes les grosses branches et les arbres au sol.
- Les taupinières même arrasées sont des TER si **la balle** y repose.

5) On place la balle

- Une balle reposant sur le parcours peut, sans pénalité, être relevée et nettoyée. Avant de relever sa balle, le joueur doit marquer sa position. Ayant relevé sa balle, il doit la placer à moins d'une longueur de club de l'endroit où elle reposait initialement, mais pas plus près du trou et ni dans un obstacle, ni sur un green.
- Le joueur ne peut placer sa balle qu'une seule fois et une fois placée, la balle est en jeu.

Infraction à une règle locale : 2 coups de pénalité

Championnat Départemental Individuel Jeunes de l'Essonne Golf Blue Green de Villeray le 15 avril 2018



Règles locales spécifiques Golf Blue Green de Villeray

Ces règles locales spécifiques complètent les règles locales des épreuves fédérales. Elles annulent et remplacent toute autre règle locale.

1) Hors limites (R 27)

- Définis par les clôtures et grillages et les piquets blancs

2) Obstructions inamovibles (R 24)

- Tous les chemins goudronnés et/ou gravillonnés du parcours.
- Le jeu est interdit dans la zone de putting-green.

3) OE et OEL (R26)

- Les obstacles d'eau sont délimités par des piquets jaunes.
- Les obstacles d'eau latéraux sont délimités par des piquets rouges.

4) Terrain en conditions anormales (R 25-1)

- La zone de fairway entre 50 m avant le green du 10 et le green du 10. Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 20 m de l'entrée du green du 10 et matérialisée par D.Z. en bleu.
- La zone de rough entre la zone de départ et le fairway du 16 (située à 30 m du green). Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 40 m du green et matérialisée par D.Z. en bleu.
- Tous les bunkers sont terrains en réparation. Si une balle repose dans un bunker ou si le bunker interfère avec le stance du joueur ou la zone de mouvement intentionnel, il peut se dégager en dehors du bunker, sans pénalité selon la Règle 25-1b(i).
- Le massif derrière le green du 14 indiqué par des piquets bleus.
- Le massif à gauche du fairway du 17 indiqué par des piquets bleus.
- Toutes les grosses branches et les arbres au sol.
- Les taupinières même arrasées sont des TER si **la balle** y repose.

5) On place la balle

- Une balle reposant sur le parcours peut, sans pénalité, être relevée et nettoyée. Avant de relever sa balle, le joueur doit marquer sa position. Ayant relevé sa balle, il doit la placer à moins d'une longueur de club de l'endroit où elle reposait initialement, mais pas plus près du trou et ni dans un obstacle, ni sur un green.
- Le joueur ne peut placer sa balle qu'une seule fois et une fois placée, la balle est en jeu.

Infraction à une règle locale : 2 coups de pénalité

Championnat Départemental Individuel Jeunes de l'Essonne Golf Blue Green de Villeray le 15 avril 2018



Règles locales spécifiques Golf Blue Green de Villeray

Ces règles locales spécifiques complètent les règles locales des épreuves fédérales. Elles annulent et remplacent toute autre règle locale.

1) Hors limites (R 27)

- Définis par les clôtures et grillages et les piquets blancs

2) Obstructions inamovibles (R 24)

- Tous les chemins goudronnés et/ou gravillonnés du parcours.
- Le jeu est interdit dans la zone de putting-green.

3) OE et OEL (R26)

- Les obstacles d'eau sont délimités par des piquets jaunes.
- Les obstacles d'eau latéraux sont délimités par des piquets rouges.

4) Terrain en conditions anormales (R 25-1)

- La zone de fairway entre 50 m avant le green du 10 et le green du 10. Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 20 m de l'entrée du green du 10 et matérialisée par D.Z. en bleu.
- La zone de rough entre la zone de départ et le fairway du 16 (située à 30 m du green). Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 40 m du green et matérialisée par D.Z. en bleu.
- Tous les bunkers sont terrains en réparation. Si une balle repose dans un bunker ou si le bunker interfère avec le stance du joueur ou la zone de mouvement intentionnel, il peut se dégager en dehors du bunker, sans pénalité selon la Règle 25-1b(i).
- Le massif derrière le green du 14 indiqué par des piquets bleus.
- Le massif à gauche du fairway du 17 indiqué par des piquets bleus.
- Toutes les grosses branches et les arbres au sol.
- Les taupinières même arrasées sont des TER si **la balle** y repose.

5) On place la balle

- Une balle reposant sur le parcours peut, sans pénalité, être relevée et nettoyée. Avant de relever sa balle, le joueur doit marquer sa position. Ayant relevé sa balle, il doit la placer à moins d'une longueur de club de l'endroit où elle reposait initialement, mais pas plus près du trou et ni dans un obstacle, ni sur un green.
- Le joueur ne peut placer sa balle qu'une seule fois et une fois placée, la balle est en jeu.

Infraction à une règle locale : 2 coups de pénalité

Championnat Départemental Individuel Jeunes de l'Essonne Golf Blue Green de Villeray le 15 avril 2018



Règles locales spécifiques Golf Blue Green de Villeray

Ces règles locales spécifiques complètent les règles locales des épreuves fédérales. Elles annulent et remplacent toute autre règle locale.

1) Hors limites (R 27)

- Définis par les clôtures et grillages et les piquets blancs

2) Obstructions inamovibles (R 24)

- Tous les chemins goudronnés et/ou gravillonnés du parcours.
- Le jeu est interdit dans la zone de putting-green.

3) OE et OEL (R26)

- Les obstacles d'eau sont délimités par des piquets jaunes.
- Les obstacles d'eau latéraux sont délimités par des piquets rouges.

4) Terrain en conditions anormales (R 25-1)

- La zone de fairway entre 50 m avant le green du 10 et le green du 10. Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 20 m de l'entrée du green du 10 et matérialisée par D.Z. en bleu.
- La zone de rough entre la zone de départ et le fairway du 16 (située à 30 m du green). Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 40 m du green et matérialisée par D.Z. en bleu.
- Tous les bunkers sont terrains en réparation. Si une balle repose dans un bunker ou si le bunker interfère avec le stance du joueur ou la zone de mouvement intentionnel, il peut se dégager en dehors du bunker, sans pénalité selon la Règle 25-1b(i).
- Le massif derrière le green du 14 indiqué par des piquets bleus.
- Le massif à gauche du fairway du 17 indiqué par des piquets bleus.
- Toutes les grosses branches et les arbres au sol.
- Les taupinières même arrasées sont des TER si **la balle** y repose.

5) On place la balle

- Une balle reposant sur le parcours peut, sans pénalité, être relevée et nettoyée. Avant de relever sa balle, le joueur doit marquer sa position. Ayant relevé sa balle, il doit la placer à moins d'une longueur de club de l'endroit où elle reposait initialement, mais pas plus près du trou et ni dans un obstacle, ni sur un green.
- Le joueur ne peut placer sa balle qu'une seule fois et une fois placée, la balle est en jeu.

Infraction à une règle locale : 2 coups de pénalité

Championnat Départemental Individuel Jeunes de l'Essonne Golf Blue Green de Villeray le 15 avril 2018



Règles locales spécifiques Golf Blue Green de Villeray

Ces règles locales spécifiques complètent les règles locales des épreuves fédérales. Elles annulent et remplacent toute autre règle locale.

1) Hors limites (R 27)

- Définis par les clôtures et grillages et les piquets blancs

2) Obstructions inamovibles (R 24)

- Tous les chemins goudronnés et/ou gravillonnés du parcours.
- Le jeu est interdit dans la zone de putting-green.

3) OE et OEL (R26)

- Les obstacles d'eau sont délimités par des piquets jaunes.
- Les obstacles d'eau latéraux sont délimités par des piquets rouges.

4) Terrain en conditions anormales (R 25-1)

- La zone de fairway entre 50 m avant le green du 10 et le green du 10. Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 20 m de l'entrée du green du 10 et matérialisée par D.Z. en bleu.
- La zone de rough entre la zone de départ et le fairway du 16 (située à 30 m du green). Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 40 m du green et matérialisée par D.Z. en bleu.
- Tous les bunkers sont terrains en réparation. Si une balle repose dans un bunker ou si le bunker interfère avec le stance du joueur ou la zone de mouvement intentionnel, il peut se dégager en dehors du bunker, sans pénalité selon la Règle 25-1b(i).
- Le massif derrière le green du 14 indiqué par des piquets bleus.
- Le massif à gauche du fairway du 17 indiqué par des piquets bleus.
- Toutes les grosses branches et les arbres au sol.
- Les taupinières même arrasées sont des TER si **la balle** y repose.

5) On place la balle

- Une balle reposant sur le parcours peut, sans pénalité, être relevée et nettoyée. Avant de relever sa balle, le joueur doit marquer sa position. Ayant relevé sa balle, il doit la placer à moins d'une longueur de club de l'endroit où elle reposait initialement, mais pas plus près du trou et ni dans un obstacle, ni sur un green.
- Le joueur ne peut placer sa balle qu'une seule fois et une fois placée, la balle est en jeu.

Infraction à une règle locale : 2 coups de pénalité

Championnat Départemental Individuel Jeunes de l'Essonne Golf Blue Green de Villeray le 15 avril 2018



Règles locales spécifiques Golf Blue Green de Villeray

Ces règles locales spécifiques complètent les règles locales des épreuves fédérales. Elles annulent et remplacent toute autre règle locale.

1) Hors limites (R 27)

- Définis par les clôtures et grillages et les piquets blancs

2) Obstructions inamovibles (R 24)

- Tous les chemins goudronnés et/ou gravillonnés du parcours.
- Le jeu est interdit dans la zone de putting-green.

3) OE et OEL (R26)

- Les obstacles d'eau sont délimités par des piquets jaunes.
- Les obstacles d'eau latéraux sont délimités par des piquets rouges.

4) Terrain en conditions anormales (R 25-1)

- La zone de fairway entre 50 m avant le green du 10 et le green du 10. Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 20 m de l'entrée du green du 10 et matérialisée par D.Z. en bleu.
- La zone de rough entre la zone de départ et le fairway du 16 (située à 30 m du green). Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 40 m du green et matérialisée par D.Z. en bleu.
- Tous les bunkers sont terrains en réparation. Si une balle repose dans un bunker ou si le bunker interfère avec le stance du joueur ou la zone de mouvement intentionnel, il peut se dégager en dehors du bunker, sans pénalité selon la Règle 25-1b(i).
- Le massif derrière le green du 14 indiqué par des piquets bleus.
- Le massif à gauche du fairway du 17 indiqué par des piquets bleus.
- Toutes les grosses branches et les arbres au sol.
- Les taupinières même arrasées sont des TER si **la balle** y repose.

5) On place la balle

- Une balle reposant sur le parcours peut, sans pénalité, être relevée et nettoyée. Avant de relever sa balle, le joueur doit marquer sa position. Ayant relevé sa balle, il doit la placer à moins d'une longueur de club de l'endroit où elle reposait initialement, mais pas plus près du trou et ni dans un obstacle, ni sur un green.
- Le joueur ne peut placer sa balle qu'une seule fois et une fois placée, la balle est en jeu.

Infraction à une règle locale : 2 coups de pénalité

Championnat Départemental Individuel Jeunes de l'Essonne Golf Blue Green de Villeray le 15 avril 2018



Règles locales spécifiques Golf Blue Green de Villeray

Ces règles locales spécifiques complètent les règles locales des épreuves fédérales. Elles annulent et remplacent toute autre règle locale.

1) Hors limites (R 27)

- Définis par les clôtures et grillages et les piquets blancs

2) Obstructions inamovibles (R 24)

- Tous les chemins goudronnés et/ou gravillonnés du parcours.
- Le jeu est interdit dans la zone de putting-green.

3) OE et OEL (R26)

- Les obstacles d'eau sont délimités par des piquets jaunes.
- Les obstacles d'eau latéraux sont délimités par des piquets rouges.

4) Terrain en conditions anormales (R 25-1)

- La zone de fairway entre 50 m avant le green du 10 et le green du 10. Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 20 m de l'entrée du green du 10 et matérialisée par D.Z. en bleu.
- La zone de rough entre la zone de départ et le fairway du 16 (située à 30 m du green). Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 40 m du green et matérialisée par D.Z. en bleu.
- Tous les bunkers sont terrains en réparation. Si une balle repose dans un bunker ou si le bunker interfère avec le stance du joueur ou la zone de mouvement intentionnel, il peut se dégager en dehors du bunker, sans pénalité selon la Règle 25-1b(i).
- Le massif derrière le green du 14 indiqué par des piquets bleus.
- Le massif à gauche du fairway du 17 indiqué par des piquets bleus.
- Toutes les grosses branches et les arbres au sol.
- Les taupinières même arrasées sont des TER si **la balle** y repose.

5) On place la balle

- Une balle reposant sur le parcours peut, sans pénalité, être relevée et nettoyée. Avant de relever sa balle, le joueur doit marquer sa position. Ayant relevé sa balle, il doit la placer à moins d'une longueur de club de l'endroit où elle reposait initialement, mais pas plus près du trou et ni dans un obstacle, ni sur un green.
- Le joueur ne peut placer sa balle qu'une seule fois et une fois placée, la balle est en jeu.

Infraction à une règle locale : 2 coups de pénalité

Championnat Départemental Individuel Jeunes de l'Essonne Golf Blue Green de Villeray le 15 avril 2018



Règles locales spécifiques Golf Blue Green de Villeray

Ces règles locales spécifiques complètent les règles locales des épreuves fédérales. Elles annulent et remplacent toute autre règle locale.

1) Hors limites (R 27)

- Définis par les clôtures et grillages et les piquets blancs

2) Obstructions inamovibles (R 24)

- Tous les chemins goudronnés et/ou gravillonnés du parcours.
- Le jeu est interdit dans la zone de putting-green.

3) OE et OEL (R26)

- Les obstacles d'eau sont délimités par des piquets jaunes.
- Les obstacles d'eau latéraux sont délimités par des piquets rouges.

4) Terrain en conditions anormales (R 25-1)

- La zone de fairway entre 50 m avant le green du 10 et le green du 10. Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 20 m de l'entrée du green du 10 et matérialisée par D.Z. en bleu.
- La zone de rough entre la zone de départ et le fairway du 16 (située à 30 m du green). Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 40 m du green et matérialisée par D.Z. en bleu.
- Tous les bunkers sont terrains en réparation. Si une balle repose dans un bunker ou si le bunker interfère avec le stance du joueur ou la zone de mouvement intentionnel, il peut se dégager en dehors du bunker, sans pénalité selon la Règle 25-1b(i).
- Le massif derrière le green du 14 indiqué par des piquets bleus.
- Le massif à gauche du fairway du 17 indiqué par des piquets bleus.
- Toutes les grosses branches et les arbres au sol.
- Les taupinières même arrasées sont des TER si **la balle** y repose.

5) On place la balle

- Une balle reposant sur le parcours peut, sans pénalité, être relevée et nettoyée. Avant de relever sa balle, le joueur doit marquer sa position. Ayant relevé sa balle, il doit la placer à moins d'une longueur de club de l'endroit où elle reposait initialement, mais pas plus près du trou et ni dans un obstacle, ni sur un green.
- Le joueur ne peut placer sa balle qu'une seule fois et une fois placée, la balle est en jeu.

Infraction à une règle locale : 2 coups de pénalité

Championnat Départemental Individuel Jeunes de l'Essonne Golf Blue Green de Villeray le 15 avril 2018



Règles locales spécifiques Golf Blue Green de Villeray

Ces règles locales spécifiques complètent les règles locales des épreuves fédérales. Elles annulent et remplacent toute autre règle locale.

1) Hors limites (R 27)

- Définis par les clôtures et grillages et les piquets blancs

2) Obstructions inamovibles (R 24)

- Tous les chemins goudronnés et/ou gravillonnés du parcours.
- Le jeu est interdit dans la zone de putting-green.

3) OE et OEL (R26)

- Les obstacles d'eau sont délimités par des piquets jaunes.
- Les obstacles d'eau latéraux sont délimités par des piquets rouges.

4) Terrain en conditions anormales (R 25-1)

- La zone de fairway entre 50 m avant le green du 10 et le green du 10. Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 20 m de l'entrée du green du 10 et matérialisée par D.Z. en bleu.
- La zone de rough entre la zone de départ et le fairway du 16 (située à 30 m du green). Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 40 m du green et matérialisée par D.Z. en bleu.
- Tous les bunkers sont terrains en réparation. Si une balle repose dans un bunker ou si le bunker interfère avec le stance du joueur ou la zone de mouvement intentionnel, il peut se dégager en dehors du bunker, sans pénalité selon la Règle 25-1b(i).
- Le massif derrière le green du 14 indiqué par des piquets bleus.
- Le massif à gauche du fairway du 17 indiqué par des piquets bleus.
- Toutes les grosses branches et les arbres au sol.
- Les taupinières même arrasées sont des TER si **la balle** y repose.

5) On place la balle

- Une balle reposant sur le parcours peut, sans pénalité, être relevée et nettoyée. Avant de relever sa balle, le joueur doit marquer sa position. Ayant relevé sa balle, il doit la placer à moins d'une longueur de club de l'endroit où elle reposait initialement, mais pas plus près du trou et ni dans un obstacle, ni sur un green.
- Le joueur ne peut placer sa balle qu'une seule fois et une fois placée, la balle est en jeu.

Infraction à une règle locale : 2 coups de pénalité

Championnat Départemental Individuel Jeunes de l'Essonne Golf Blue Green de Villeray le 15 avril 2018



Règles locales spécifiques Golf Blue Green de Villeray

Ces règles locales spécifiques complètent les règles locales des épreuves fédérales. Elles annulent et remplacent toute autre règle locale.

1) Hors limites (R 27)

- Définis par les clôtures et grillages et les piquets blancs

2) Obstructions inamovibles (R 24)

- Tous les chemins goudronnés et/ou gravillonnés du parcours.
- Le jeu est interdit dans la zone de putting-green.

3) OE et OEL (R26)

- Les obstacles d'eau sont délimités par des piquets jaunes.
- Les obstacles d'eau latéraux sont délimités par des piquets rouges.

4) Terrain en conditions anormales (R 25-1)

- La zone de fairway entre 50 m avant le green du 10 et le green du 10. Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 20 m de l'entrée du green du 10 et matérialisée par D.Z. en bleu.
- La zone de rough entre la zone de départ et le fairway du 16 (située à 30 m du green). Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 40 m du green et matérialisée par D.Z. en bleu.
- Tous les bunkers sont terrains en réparation. Si une balle repose dans un bunker ou si le bunker interfère avec le stance du joueur ou la zone de mouvement intentionnel, il peut se dégager en dehors du bunker, sans pénalité selon la Règle 25-1b(i).
- Le massif derrière le green du 14 indiqué par des piquets bleus.
- Le massif à gauche du fairway du 17 indiqué par des piquets bleus.
- Toutes les grosses branches et les arbres au sol.
- Les taupinières même arrasées sont des TER si **la balle** y repose.

5) On place la balle

- Une balle reposant sur le parcours peut, sans pénalité, être relevée et nettoyée. Avant de relever sa balle, le joueur doit marquer sa position. Ayant relevé sa balle, il doit la placer à moins d'une longueur de club de l'endroit où elle reposait initialement, mais pas plus près du trou et ni dans un obstacle, ni sur un green.
- Le joueur ne peut placer sa balle qu'une seule fois et une fois placée, la balle est en jeu.

Infraction à une règle locale : 2 coups de pénalité

Championnat Départemental Individuel Jeunes de l'Essonne Golf Blue Green de Villeray le 15 avril 2018



Règles locales spécifiques Golf Blue Green de Villeray

Ces règles locales spécifiques complètent les règles locales des épreuves fédérales. Elles annulent et remplacent toute autre règle locale.

1) Hors limites (R 27)

- Définis par les clôtures et grillages et les piquets blancs

2) Obstructions inamovibles (R 24)

- Tous les chemins goudronnés et/ou gravillonnés du parcours.
- Le jeu est interdit dans la zone de putting-green.

3) OE et OEL (R26)

- Les obstacles d'eau sont délimités par des piquets jaunes.
- Les obstacles d'eau latéraux sont délimités par des piquets rouges.

4) Terrain en conditions anormales (R 25-1)

- La zone de fairway entre 50 m avant le green du 10 et le green du 10. Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 20 m de l'entrée du green du 10 et matérialisée par D.Z. en bleu.
- La zone de rough entre la zone de départ et le fairway du 16 (située à 30 m du green). Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 40 m du green et matérialisée par D.Z. en bleu.
- Tous les bunkers sont terrains en réparation. Si une balle repose dans un bunker ou si le bunker interfère avec le stance du joueur ou la zone de mouvement intentionnel, il peut se dégager en dehors du bunker, sans pénalité selon la Règle 25-1b(i).
- Le massif derrière le green du 14 indiqué par des piquets bleus.
- Le massif à gauche du fairway du 17 indiqué par des piquets bleus.
- Toutes les grosses branches et les arbres au sol.
- Les taupinières même arrasées sont des TER si **la balle** y repose.

5) On place la balle

- Une balle reposant sur le parcours peut, sans pénalité, être relevée et nettoyée. Avant de relever sa balle, le joueur doit marquer sa position. Ayant relevé sa balle, il doit la placer à moins d'une longueur de club de l'endroit où elle reposait initialement, mais pas plus près du trou et ni dans un obstacle, ni sur un green.
- Le joueur ne peut placer sa balle qu'une seule fois et une fois placée, la balle est en jeu.

Infraction à une règle locale : 2 coups de pénalité

Championnat Départemental Individuel Jeunes de l'Essonne Golf Blue Green de Villeray le 15 avril 2018



Règles locales spécifiques Golf Blue Green de Villeray

Ces règles locales spécifiques complètent les règles locales des épreuves fédérales. Elles annulent et remplacent toute autre règle locale.

1) Hors limites (R 27)

- Définis par les clôtures et grillages et les piquets blancs

2) Obstructions inamovibles (R 24)

- Tous les chemins goudronnés et/ou gravillonnés du parcours.
- Le jeu est interdit dans la zone de putting-green.

3) OE et OEL (R26)

- Les obstacles d'eau sont délimités par des piquets jaunes.
- Les obstacles d'eau latéraux sont délimités par des piquets rouges.

4) Terrain en conditions anormales (R 25-1)

- La zone de fairway entre 50 m avant le green du 10 et le green du 10. Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 20 m de l'entrée du green du 10 et matérialisée par D.Z. en bleu.
- La zone de rough entre la zone de départ et le fairway du 16 (située à 30 m du green). Le joueur peut se dropper sans pénalité dans la dropping zone située à 40 m du green et matérialisée par D.Z. en bleu.
- Tous les bunkers sont terrains en réparation. Si une balle repose dans un bunker ou si le bunker interfère avec le stance du joueur ou la zone de mouvement intentionnel, il peut se dégager en dehors du bunker, sans pénalité selon la Règle 25-1b(i).
- Le massif derrière le green du 14 indiqué par des piquets bleus.
- Le massif à gauche du fairway du 17 indiqué par des piquets bleus.
- Toutes les grosses branches et les arbres au sol.
- Les taupinières même arrasées sont des TER si **la balle** y repose.

5) On place la balle

- Une balle reposant sur le parcours peut, sans pénalité, être relevée et nettoyée. Avant de relever sa balle, le joueur doit marquer sa position. Ayant relevé sa balle, il doit la placer à moins d'une longueur de club de l'endroit où elle reposait initialement, mais pas plus près du trou et ni dans un obstacle, ni sur un green.
- Le joueur ne peut placer sa balle qu'une seule fois et une fois placée, la balle est en jeu.

Infraction à une règle locale : 2 coups de pénalité